Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 022-212203376-20260915-DEL_2026_53-DE

- EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
- DE LA COMMUNE DE SÉVIGNAC 12026/53

Séance du 15 Septembre 2026

Nombre de Conseillers : Présents : 15 Absents : 0 Pouvoirs : 0 Votants : 15

Date de la convocation : 7 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre, à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon BERHAULT, Maire.

Présents : M. BERHAULT Y ; LUCIENNE A ; GOUVARY G ; CHEVALIER L ; HENRY C ; BERTHEU C ; TRAVERT M ; BERTHEU J-M ; BIGNON S ; CHRETIEN B ; COMMEREUC P ; FONTAINE G ; FROUGET L ; MANIVEL S ; OGIER J

Absents excusés :

Pouvoirs :

Madame FONTAINE Géraldine a été nommée secrétaire de séance.

2026/53 : ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX : VALIDATION DEVIS VITRES

Monsieur Le Maire rappelle la nécessité d'assurer l'entretien et la propreté des bâtiments communaux.

Pour ce faire, Monsieur Le Maire propose l'externalisation de l'entretien des vitres des bâtiments communaux et présente les devis de l'entreprise Clean'Aman qui a été retenue.

La répartition est faite de la manière suivante pour un passage, avec une durée de contrat sur 3ans :

LIEUX	MONTANT HT
Mairie	292.50 €
salle des associations	180 €
Espace Grand Clos	270 €
Ecole	618.75 €
Salle KOROLL	360 €
TOTAL	1 721.25 €

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'externalisation de l'entretien des vitres des bâtiments communaux.

VALIDE les devis de l'entreprise Clean Aman.

VALIDE deux passages par an.

AUTOTRISE Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le Maire,
Yvon BERHAULT